

Procès-Verbal de la séance du lundi 23 juin 2025

Présents: Christian CHARLES, Yves PELLISSIER, Bernard BARET, Marie-Christine BIOTEAU, Bertrand FELICI, Corinne PELLISSIER

Secrétaire de séance : Yves PELLISSIER

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 avril 2025 - *approuvé à l'unanimité*

Délibérations du conseil:

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028, dans le cadre de la mise en place de la politique partenariale de soutien aux ALSH en Matheysine et d'un accès équitable à ces services - adopté à l'unanimité

Depuis 2023, dans le cadre du Projet social de territoire, la CCM, les communes, les structures ALSH et les partenaires institutionnels se sont engagés dans une démarche de co-construction d'une nouvelle politique partenariale de soutien aux ALSH en Matheysine et d'un accès équitable à ces services.

Les objectifs visés sont liés d'une part à des enjeux d'attractivité du territoire et de qualité de vie pour les familles (maintenir une offre de services pour aider les parents à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale) et d'autre part à des enjeux de développement des compétences psychosociales des enfants (favoriser leur épanouissement, les mobiliser comme acteurs du mieux vivre ensemble aujourd'hui et demain).

L'Assemblée délibérante de la Communauté de Communes de la Matheysine réunie en séance ordinaire le 6 mars 2025, a acté à la quasi-unanimité (une abstention) des membres présents et représentés, un nouveau cadre commun de coopération entre la CCM et les communes du territoire, permettant de financer de manière solidaire les ALSH et de favoriser l'équité pour les familles.

Les conseils municipaux des communes membres de l'intercommunalité sont invités à se prononcer avant le 30 juin 2025 sur cette nouvelle politique partenariale qui s'appuiera sur une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCM et les Communes.

Les documents en annexe de cette délibération comportent la convention et ses annexes, ainsi que le diaporama présenté en Conférence des Maires du 13 février 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028, dans le cadre de la politique partenariale en faveur de l'offre ALSH en Matheysine,
2. Approuve les objectifs partagés de la Convention :
 - a. Consolider l'offre de services ALSH
 - b. Améliorer l'équité territoriale
 - c. Renforcer l'accessibilité sociale et géographique
3. Précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2028.
4. S'engage à verser 101 euros / an, à la CCM gestionnaire des contributions financières du bloc communal dans le cadre de cette convention
5. Pour les communes hôtes : s'engage à mettre à disposition des locaux permettant aux services

ALSH d'accueillir les enfants et de fonctionner dans le respect du cadre réglementaire en vigueur et des déclarations effectuées par les structures gestionnaires des ALSH auprès des services de l'Etat)

6. Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision ;
7. Ampliation de la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes de la Matheysine

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028 dans le cadre de la mise en place de la politique partenariale de soutien aux ALSH en Matheysine et d'un accès équitable à ces services.

Echange de terrain parcelle C50 avec partie de la parcelle C47 - adopté à l'unanimité

Vu la délibération n°DE_2024_020 du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2024 relative à la vente d'une partie de la parcelle communale C47,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Monsieur Joris Besson pour l'acquisition d'une partie de la parcelle communale n°C47 d'une superficie totale de 1610 m² afin de pouvoir y stocker une partie de son matériel professionnel.

Monsieur le Maire expose que suite à la visite du géomètre, il apparaît qu'une partie du chemin d'accès aux parcelles communales se situe sur la parcelle C50 appartenant à M. CALVAT André et Mme LOZACHMEUR Evelynne. Il est proposé d'échanger avec les propriétaires de la parcelle C50 une autre partie de la parcelle C47 tel que décrit sur le plan de bornage et division annexé à la présente délibération afin que le chemin d'accès soit entièrement sur les parcelles communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'échange de parcelles et à signer tout document relatif à ce projet ;
- précise que les frais de bornage et notariés seront à la charge de la commune ;

Attribution d'une subvention aux associations - adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année la commune attribue des subventions à différentes associations et que le Conseil Municipal doit faire l'attribution par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions 2025 comme suit :

- Association des Familles Rurales du Beaumont : 150 €
- A.P.E de Corps : 50 €
- Centre Léon Bérard : 50 €
- FNACA du Beaumont : 50 €
- ADMR-SSIAD : 200 €
- ADMR de Corps: 240 €
- Ateliers de l'Autonomie : 80 €
- Association POP GV : 50 €
- Secours populaire: 100 €

Autorise Monsieur le Maire à payer ces subventions par le compte n° 65748 du budget.